



MAIRIE DE COËX
(Vendée)

Coëx, le 02 juin 2026

Thierry FAVREAU, Maire de COËX

Aux

Parents utilisateurs du service

RESTAURATION SCOLAIRE

Suivi du dossier par : Sophie JACTEL PIGEOT

N/Réf : 66/2026/SJP/TF/Courrier d'inscription RS

Madame, Monsieur,

L'année scolaire 2026-2027 se termine, la prochaine rentrée se fera le lundi 1er septembre 2025.

L'inscription au restaurant scolaire est obligatoire et **NE SERA VALIDÉE QUE SI VOUS ÊTES A JOUR DANS VOS RÈGLEMENTS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE. De plus, l'inscription ouvre l'accès au portail famille afin de permettre la réservation et l'annulation des repas de vos enfants.**

Pour les enfants déjà inscrits, merci d'imprimer la fiche d'inscription que vous trouverez dans le portail famille :

- *Mes documents à télécharger*
- *Nouvelle fiche d'inscription 2026/2027*

Cette fiche est déjà préremplie, elle est à vérifier et à corriger si besoin (en rouge) puis à nous retourner en mairie accompagnée d'un rib si celui-ci a changé.

Pour les nouveaux inscrits, merci de remplir la fiche d'inscription jointe à ce courrier accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Les fiches sont à renvoyer par mail à gestionrs@ville-coex.fr ou par courrier impérativement avant le 22 juin 2026

Après cette date, le tarif occasionnel sera appliqué pour le 1^{er} mois.

Modalités de fonctionnement du service :

☞ **Les tarifs sont les suivants :**

◇ Repas permanent :	3.95 €	◇ Repas permanent 3 ^{ème} enfant :	2.25 €
◇ Repas occasionnel :	4.55 €	◇ Repas occasionnel 3 ^{ème} enfant :	2.55 €
◇ Panier repas :	1.25 € (tarif appliqué aux enfants dont les parents fournissent le repas pour raisons médicales)		

☞ **Le règlement se fait par prélèvement automatique.**

Pour toute information complémentaire, Julie PATRIZI et Sophie JACTEL PIGEOT du service administratif restent à votre disposition au **02 28 10 32 32**.

☞ **Pour toute absence**, veuillez vous référer au règlement intérieur et signaler à gestionrs@ville-coex.fr

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry FAVREAU, Maire

